

Assises Santé Mentale
Contribution pour le book des Assises de la DPJJ

**Axes de travail pour la santé mentale, à partir d'une enquête médico psychologique
réalisée auprès des mineurs suivis par la PJJ**

Une enquête nationale sur la santé mentale des d'adolescents placés en centre éducatif fermé (CEF), financée par la PJJ et le Ministère des solidarités et de la santé a été conduite entre octobre 2017 et aout 2018 par le Professeur Bronsard (CHRU de Brest et président de l'Association Nationale des maisons des adolescents).

Les résultats de l'enquête montrent que 70 % des jeunes font ou ont fait l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire de protection de l'enfance.

Les principaux facteurs de vulnérabilité de ces jeunes sont une exposition précoce aux violences, dont sexuelles, et un environnement familial très souvent perturbé avec notamment :

- L'absence du père dans 46 % des cas
- Une mère victime de violences dans 20 % des cas
- La maladie mentale d'un parent dans 30 % des cas
- L'addiction d'un parent dans 27 % des cas
- Un membre de la famille nucléaire en prison dans 56 % des cas

En ce qui concerne le profil psychopathologique de ces jeunes :

45% présentent un « trouble des conduites isolé », concept qui recouvre largement les actes de délinquance juvénile.

45.7% des jeunes au total (soit presque un sur deux) présentent des troubles psychiques variés, (autres que le trouble des conduites isolé), et souvent plusieurs à la fois.

Le trouble le plus fréquent (autre que le trouble des conduites isolé) est le TDAH (trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) avec 26 % puis viennent les troubles anxieux (20 %).

A noter aussi une prévalence de 17 % pour les troubles de l'humeur, de 7,7 % pour les troubles psychotiques et de 5 % pour le PTSD.

60% des adolescents présentent des scores de développement intellectuel inférieurs à la moyenne, en particulier lorsqu'il existe des troubles psychiatriques, et une exposition aux traumatismes précoce.

Enfin, 18 % des jeunes enquêtés présentent des antécédents de tentatives.

Sur la base de ces résultats, les axes de travail en santé mentale pour la PJJ, en lien avec la feuille de route psychiatrie et santé mentale du Ministère des solidarités et de la santé, sont les suivants :

- Le renforcement des compétences psychosociales dans le cadre de la démarche PJJ promotrice de santé, dont l'objectif est d'améliorer la santé globale des jeunes en agissant sur l'ensemble des déterminants de santé accessibles pendant la prise en charge.
- Le repérage précoce des troubles psychiques avec l'initiation de la formation des professionnels de la PJJ aux premiers secours en santé mentale.
- La nécessaire prise en compte des jeunes de la PJJ dans les projets territoriaux de santé mentale, en lien avec les ARS afin de garantir l'accès et la continuité des soins.
- La formalisation de partenariats, notamment avec le secteur de pédopsychiatrie et les maisons des adolescents en déclinaison de ces projets territoriaux de santé mentale.
- La mise en place d'internats socioéducatifs médicalisés pour adolescents (ISEMA) pris en charge au civil ou au pénal, présentant des troubles psychiques majeurs et récidivants, avec une incapacité/refus des structures habituelles à apporter une réponse.
- La participation de la PJJ à l'expérimentation parcours de santé protégé en Loire Atlantique dans le cadre de la stratégie nationale de protection de l'enfance qui prévoit une évaluation médicale et psychologique en médecine de ville et une orientation si nécessaire vers une prise en charge en santé mentale précoce, le cas échéant, auprès de psychologues et psychomotriciens libéraux.
- L'articulation avec la politique de prévention du suicide pilotée par le Ministère de la santé : le maintien du contact avec une personne ayant fait une tentative de suicide, l'actualisation de la formation au repérage de la crise suicidaire, la diffusion du numéro national de prévention du suicide...